

Rapport financier

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2021, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux comptes, le cabinet Audit France, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1) Présentation des comptes annuels (siège et consolidés)

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Les heures de bénévolat déclarées par les mandataires pour 2020/2021 s'élèvent à 6 276 heures, soit environ 4 personnes en équivalent temps plein (contre 6 251 heures en 2019/2020).

Le bénévolat du siège départemental représente environ 900 heures de travail valorisées à 24 750,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure. Ce montant est indiqué à la fin du compte de résultat du siège départemental afin de valoriser ce travail qui permet de faire face à nos divers engagements (Plan bibliothèque, suivi des Classes d'eau et des projets Erasmus).

1.1 Siège de l'association :

Les produits du Siège se sont élevés à 549 747,73 € pour l'exercice clos contre 248 514,79 € pour l'exercice précédent.

La cotisation demandée était de 2,35 € par coopérateur « enfant » et 5,20 € par coopérateur « adulte » au cours du dernier exercice, contre 2,32 € par coopérateur « enfant » et 5,15 € par coopérateur « adulte » pour l'exercice précédent.

La cotisation versée à la Fédération était de 1,16 € par coopérateur en 2020/2021 contre 1,13 € pour l'exercice précédent.

Le résultat excédentaire du Siège est de 23 407,14 €.

Ce résultat s'analyse comme suit :

Les produits :

Cotisations : 52 808 coopérateurs ont été recensés, contre 53 698 l'an passé (baisse de 1,6 %). Comme nous avons anticipé cette baisse d'effectif dans le projet de budget 2020/2021, la partie « Cotisations » de notre budget présente un petit excédent de 108 €.

Produits financiers : On constate une différence entre le prévisionnel et le réalisé (+ 2 223 €). Nous avons souscrit en 2018 un nombre important de parts sociales BRED. Le montant total placé sous cette forme au 31/08/2021 est de 903 570,76 €. L'intérêt brut au titre de l'exercice 2020 était de 1,34 % (taux connu en juin 2021). Pour présenter le budget 2020/2021, nous avons été très prudents en ne prévoyant qu'un taux brut estimé à 1,10 %, soit un écart positif d'environ 1 500 €.

De plus, notre Commissaire aux Comptes, dans sa note de recommandations du 25/11/2020, constatant que nous avons dans le cadre de la mutualisation des sommes importantes non placées (environ 500 000 €), nous a conseillé de souscrire de nouveaux comptes à terme auprès de nos deux partenaires bancaires. Nous avons donc souscrit 4 nouveaux comptes à terme auprès de la BRED pour un montant total de 200 000 €, ainsi que 4 nouveaux comptes à terme auprès du CME pour un montant total de 200 000 € également.

Les cessions de produits : La crise sanitaire ne nous a pas permis d'organiser des ventes de livres « Lire c'est partir » dans les locaux de l'INSPE et de Canopé. Comme nous avons projeté de vendre environ 6 000 livres, l'excédent de 1 400 € prévu n'a pas pu être obtenu.

La vente de quelques agendas coopératifs nous a tout de même permis de constater un résultat de 232 €.

Autres produits :

Agence de l'eau : 85 classes ont pu bénéficier d'une subvention de 700 € pour leurs classes d'eau, soit un total de 59 500 €. Le nombre de classes est très important car il comprend une partie des classes inscrites en 2019/2020, qui avaient été contraintes de reporter leur projet (soit 58 classes), ainsi que les nouvelles inscriptions pour l'année 2020/2021 (soit 27 classes). 81 classes ont réussi à finaliser leur projet, 4 classes ont annulé.

Depuis l'exercice 2018/2019, pour prendre en compte le temps que nous passons à traiter les dossiers en tant que structure relai, une somme de 70 euros par classe, est attribuée au Siège. Cela représente un montant total attribué de 5 950 €. D'autre part, 1 050 € ont également été versés correspondant à la gestion de projets annulés en 2019/2020 (15 classes d'eau).

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le Ministère de l'Education Nationale a poursuivi son plan d'équipement pluriannuel des espaces dédiés à la lecture dans les écoles situées dans des territoires déficitaires en lieux et équipements de lecture publique. En ce qui concerne le Calvados, 11 écoles disposant d'une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE ont pu bénéficier de ce plan « bibliothèques d'école ». Une convention a été signée afin de fixer le cadre financier de ce dispositif entre l'association départementale O.C.C.E. du Calvados et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Calvados. Chacune des 11 écoles a reçu entre 800 et 1 500 €, soit un total de 10 100 € dépensé intégralement par les coopératives scolaires.

Enfin, le siège départemental, depuis l'exercice 2020/2021, est porteur de 10 projets Erasmus+ intitulés « Partageons la passion des JO ». 10 conventions ont ainsi été signées et nous avons perçu une subvention globale de 293 013 €. Comme pour les classes d'eau, les projets Erasmus+ prévoient qu'un pourcentage de chaque subvention soit conservé par la structure relai pour faire face aux frais de gestion. Pour les 10 projets, cela représente un total de 4 700 € attribué au Siège.

La crise sanitaire ayant également contrarié fortement le lancement de ces projets, ceux-ci démarreront surtout en 2021/2022, les sommes revenant aux écoles avaient tout de même été versées en octobre et novembre 2020. De ce fait, les sommes attribuées au Siège pour la gestion des projets seront reportées sur les exercices suivants.

D'autre part, nous avons également signé un partenariat avec le GIF-FCIP de Normandie, dans le cadre du projet Erasmus+ Choeris (Action Clé 2 / partenariat stratégique K201). Ce projet concerne quatre coopératives scolaires, pour lesquelles nous avons perçu la somme totale de 6 000 €.

Les charges :

Salaires et charges :

La partie « Salaires et Charges » prévue pour un montant de 56 904 € a été correctement estimée. Au final, le coût total pour 2020/2021 est de 56 391 €. Des prestations comptables ont été facturées à l'OCCE de l'Orne pour un montant total de 2 790 €.

Autres charges fixes : Du fait de la crise sanitaire, les frais de missions (déplacements dans le département ou les frais occasionnés par les formations et AG fédérales), ont été une nouvelle fois fortement réduits. Il en est de même pour les fournitures de bureau et les frais d'entretien des bureaux.

Vie pédagogique : Le budget consacré à la vie pédagogique d'un montant de 5 811 € (contre 5 273 € en 2019/2020) a lui aussi été fortement impacté puisque de nombreux projets n'ont pu aboutir.

D'autre part, 14 coopératives scolaires ont pu bénéficier d'une aide financière pour leurs projets. Le montant total versé à ces coopératives est de 4 320 €. 7 coopératives ont annulé leurs projets (montant accordé mais non versé de 1 400 €).

Nos partenaires historiques, la Bred et la Casden, ont continué à nous octroyer une aide financière pour nos projets.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs :

358 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 358 affiliés, soit 100%, ont envoyé leur Compte Rendu Financier dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives et foyers coopératifs consolidés sont les suivantes :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Total des ressources | 2 980 588,28 € |
| Dont subventions encaissées | 1 190 947,99 € |
| Trésorerie à la clôture | 2 855 920,23 € |

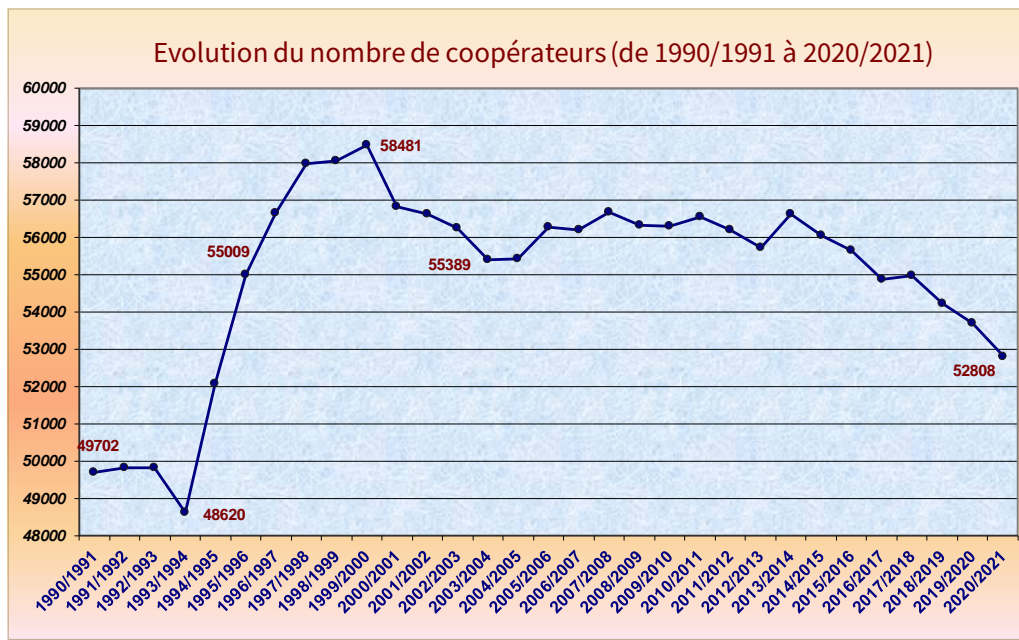
Compte tenu d'une sommation des CRF à 100%, le produit moyen annuel est estimé à 56,44 € par coopérateur (contre 66,51 € en 2019/2020).

Pour cet exercice 2020/2021, la balance des CRF fait apparaître un excédent de 301 019,25 € (contre un excédent de 579 936,45 € pour l'exercice précédent). Du fait de la crise sanitaire, les coopératives scolaires ont eu encore moins de dépenses qu'en 2019/2020 (- 10 %). La baisse des produits n'étant que de 17 % par rapport à 2019/2020, ceci explique le fort excédent annuel. En 2021/2022, nous devrions sûrement constater un déficit annuel pour l'ensemble des coopératives car les subventions perçues en 2018/2019 et 2019/2020, non encore utilisées, ne seront sûrement pas renouvelées par les collectivités ou les APE, et les parents d'élèves seront peut-être moins sollicités.

| BALANCE DES CRF | 2020/2021 | |
|---|---------------------|---------------------|
| 11000000 Report à nouveau | | 2 554 900,98 |
| 47810000 Erreurs débitrices | | |
| 47820000 Erreurs créditrice | | |
| 51201000 Banque | 2 850 694,46 | |
| 51202000 Banque | | |
| 53000000 Caisse | 5 225,77 | |
| 12000000 Résultat des CRF | | 301 019,25 |
| TOTAL BILAN | 2 855 920,23 | 2 855 920,23 |
| 60700008 Achats de produits pour cession | 587 498,78 | |
| 61681008 Assurances versées | 12 675,38 | |
| 61810008 Charges des activités éducatives | 1 739 170,68 | |
| 62700008 Services bancaires et assimilés | 1 383,25 | |
| 65860008 Cotisations versées à l'OCCE | 131 875,61 | |
| 67000008 Charges exceptionnelles | 114 509,67 | |
| 68000008 Achat de biens durables | 92 455,66 | |
| 70700008 Ventes de produits pour cession | | 894 445,51 |
| 70800008 Produits des activités éducatives | | 138 841,37 |
| 74100008 Subventions Etat, collectivités | | 871 319,86 |
| 75510008 Contributions plateforme participative | | 1 888,70 |
| 75511008 Contributions financières autres | | 319 628,13 |
| 75600008 Participation volontaire des familles | | 581 551,28 |
| 77000008 Produits exceptionnels | | 172 913,43 |
| CHARGES / PRODUITS | 2 679 569,03 | 2 980 588,28 |

2) Situation et activité du dernier exercice clos

- ✓ Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 52 808 contre 53 698 lors de l'exercice précédent soit une baisse de 890 coopérateurs.
- ✓ Le nombre de coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés s'est élevé à 358 contre 361 lors de l'exercice précédent, soit une baisse de 3 coopératives (3 fermetures suite à des fusions d'écoles).



3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le budget prévisionnel pour l'exercice à venir fait apparaître un total des charges de 207 595,00 €.

4) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

Le résultat du siège départemental, soit + 23 407,14 € pour l'exercice clos le 31 août 2021, au fonds associatif et le résultat des coopératives sommées, soit + 301 019,25 €, dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Caen, le mercredi 15 décembre 2021,

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente
Anne PALY

La Trésorière-Adjointe
Isabelle CARLIER

Le Trésorier
Patrick GUIVARC'H